

Un projet éolien public et citoyen !

Le parc éolien FEEOLE situé sur les communes de Coësmes et Martigné-Ferchaud a été initié et développé par un collectif de citoyens regroupé au sein de FEEOLE Développement Citoyen. Ce 12 juillet 2023, un collectif d'acteurs institutionnels composé de la SEM Energ'iV, de la SEM SIPENR et d'Energie Partagée est officiellement entré au capital de la SAS FEEOLE à hauteur de 60%. Le collectif citoyen, rejoint par Roche aux Fées Communauté, reste dans l'aventure en conservant 40 % des parts et une place importante dans la gouvernance.

Cette acquisition a permis aux 168 actionnaires citoyens de disposer d'une offre crédible d'achat, alternative à celle des investisseurs privés, garantissant le maintien du caractère public, citoyen et participatif du parc éolien de FEEOLE. Dans le contexte actuel de crise de l'énergie, les collectivités territoriales ont une place à prendre pour participer au développement des énergies renouvelables !

Le contexte et l'objet de la vente

Fin 2022, alors que le monde de l'énergie traverse l'une de ses plus grandes crises, la réalisation du parc en autonomie est devenue trop risquée au vu de l'explosion du prix des turbines et de la hausse des intérêts d'emprunts. Les instances dirigeantes du collectif FEEOLE Développement Citoyen (FDC) à l'initiative du projet éolien proposent aux associés de procéder à une vente partielle. Conscient que cette vente à un développeur privé aurait profondément dénaturé l'esprit citoyen et participatif du projet et son ancrage local, un collectif d'acteurs institutionnels réuni autour de Roche aux Fées Communauté, a travaillé conjointement à un scénario alternatif :

1. Racheter 60 % des actions du projet afin d'apporter les garanties financières nécessaires à la réalisation du parc éolien,
2. Faire entrer Roche aux Fées Communauté au sein du collectif citoyen (FDC) afin de relancer la dynamique et initier une nouvelle collecte citoyenne de fonds pour la phase d'investissement,
3. Garantir aux citoyens une place importante dans la gouvernance du projet,
4. Relancer les études sur le mode de vente de l'énergie produite afin de permettre une meilleure valorisation de celle-ci pour le projet et les habitants de Roche aux Fées Communauté : contrat de vente directe vers des collectivités ou entreprises du secteur

Ce scénario a été approuvé par l'Assemblée Générale des 168 citoyens membres de FEEOLE durant le premier trimestre 2023, permettant la signature officielle ce 12 juillet de la vente et de la mise en place de la nouvelle société qui sera chargée de construire et exploiter les éoliennes pour les 30 années à venir. La SEM Energ'iV, la SEM SIPENR, Energie partagée ont acquis 60 % du projet éolien FEEOLE pour un montant de valorisation total du projet (100 % des titres) de 4 460 000 € (3 800 000 € d'actions et 660 000 € de prime de développement) au moment du financement.

L'intérêt de ce rachat

- Un projet solide qui mérite d'aboutir au plus vite
- Conserver le caractère public, citoyen et participatif du parc éolien de FEEOLE
- Permettre aux 168 actionnaires de FEEOLE de disposer d'une offre crédible d'achat, alternative à celle des investisseurs privés
- Poursuivre le projet avec des partenaires impliqués de longue date pour permettre l'aboutissement du projet : Roche aux Fées Communauté dès la phase d'émergence en 2009, Energie Partagée depuis 2015 et SDE35 - Energ'iV depuis 2018
- Impliquer les collectivités dans le projet en associant citoyens et collectivités. Cela n'était pas possible au démarrage du projet, mais aujourd'hui la loi le permet et va même l'encourager (cf. dernière loi sur l'accélération des ENR)

Le parc éolien

4 éoliennes de 3 MW chacune. Une production annuelle prévisionnelle de 35 GWh/an :

- 45 % des besoins électriques de Roche aux Fées Communauté

- 32 % des besoins électriques du groupement d'achat du SDE35 pour les collectivités d'Ille et Vilaine
- Un projet autorisé et purgé de tout recours depuis juillet 2022.

Un montant total d'investissement estimé à 21,6 millions d'euros. Un fonds transition énergétique au profit du territoire de 20 000 € / an figé dans les charges d'exploitation de l'opération, soit 500 000 € sur les 25 ans du projet.

Image

Les acteurs

FEEOLE Développement Citoyen, est représentée par Jean-Michel Boiron, Dominique Rupin et Michel Lemonnier, FDC est la société créée par les citoyens à l'origine du projet éolien citoyen Feeole.

Dès 2010, 15 citoyens fondateurs initient l'association L'Énergie des Fées, avec l'appui de Roche aux Fées Communauté, en vue de lancer un projet de parc éolien citoyen et de travailler la thématique des économies d'énergie sur le territoire. Les objectifs étaient de participer à l'autonomie énergétique locale, développer les énergies renouvelables et garder la richesse produite sur le territoire.

La concrétisation du projet éolien amène à la création en 2013 de la SAS FEEOLE. Le capital est ouvert et 168 citoyens apportent 527 000 €uros soit à titre individuel, soit via l'un des 10 clubs d'investisseurs solidaires. Au sein de FEEOLE, les décisions sont prises selon la règle "un associé = une voix".

Après le choix de la zone d'implantation, les démarches foncières, la réalisation des études préalables et la constitution du dossier de demande de permis de construire, celui-ci est délivré en 2018 par la préfecture et définitivement purgé de tout recours en 2022.

Roche aux Fées Communauté, est représentée par Thierry Restif. Un territoire volontaire et impliqué pour le développement des EnR, depuis 15 ans :

- Un soutien historique à la filière éolienne et une participation active dans les réseaux d'acteurs sur les EnR (adhérent CLER, AMORCE, TARANIS) - Un « Territoire à Energie Positive », labélisant son rôle moteur dans la transition énergétique
- Des objectifs ambitieux de développement des EnR, et en particulier pour l'éolien, traduits concrètement dans ses politiques.

Des réalisations concrètes et exemplaires :

- Une implication directe dans le montage de projets d'EnR (maîtrise d'ouvrage, investissement, accompagnement)
- Des études prospectives pour impulser une valorisation locale de l'énergie : écosystème hydrogène, boucles

Energ'iv, est représentée par Daniel Guillotin, David Clausse et Juliette Botella. Emanation du Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine, c'est une structure publique locale de type Société d'Économie Mixte créée en 2018.

Elle est l'outil public de développement des énergies renouvelables en Ille-et-Vilaine : photovoltaïque, méthanisation, éolien et bois énergie mais également le premier opérateur de la mobilité biogaz en Ille-et-Vilaine. Energ'iv a produit 24 GWh d'énergie en renouvelable en 2022 et est actionnaire d'une trentaine de projets en fonctionnement ou en développement. Son action est marquée par une volonté forte de favoriser l'acceptation des projets en incitant l'investissement citoyen.

Energie Partagée, une structure de l'économie sociale et solidaire, labellisée ESUS, qui accompagne et finance les projets de production d'énergie renouvelable dont le financement et la gouvernance sont maîtrisées par des collectivités territoriales et des collectifs citoyens. Ses fonds (35 Millions d'euros) sont ceux de citoyens épargnants engagés. Plus de 20 projets éoliens en exploitation et développement.

SEM SIP EnR, est représentée par Sabine Callies et Thibaut Vermillard Emanation du Syndicat d'Énergie d'Île de France (SIPPEREC), SIP EnR est un outil au service des collectivités et des citoyens. La SEM SIPEnR a pour vocation le développement, le financement et l'exploitation de moyen de production d'énergies à partir de sources renouvelables partout en France. SIPEnR est le fruit d'un partenariat entre plusieurs acteurs régionaux et nationaux impliqués et reconnus pour leur engagement et leurs réalisations en faveur de la transition énergétique. La SEM SIPEnR est par ailleurs actionnaire et administratrice de plusieurs SEM, sur d'autres territoires, dédiées au développement des ENR :

- SEM SYAN'EnR (Haute-Savoie)

- SEM SDESM Energies (Seine-etMarne)
- SEM EneR Centre Val de Loire (Région Centre)
- SEM ELO (Aude)

rgba(255,255,255,1)

Publié le 12 juillet 2023